

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 17

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Veillez, M. le rédacteur, accueillir la rectification suivante : La commission dont il est ici question ne fut pas appelée à discuter le programme général ni le système adopté pour la nouvelle construction, elle n'eut pas d'avis à formuler à ce sujet. En effet lorsque vint mon tour de donner mon opinion sur les plans qui nous étaient soumis, j'énonçai diverses critiques sur le projet en ce qui concernait la disposition du logement de la troupe, et l'adoption des doubles galeries extérieures ; je présentai ces objections au point de vue du maintien de la discipline, du danger des courants d'air, des facilités d'évasions, des difficultés des communications, etc. On me fit observer que le programme ayant été adopté par les autorités supérieures ces questions se trouvaient tranchées ; la commission n'eut donc qu'à constater que les architectes avaient bien rempli les conditions du programme dans la rédaction de leurs plans, et c'est ce qu'elle fit à l'unanimité.

Agréez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

L. AUBERT, colonel.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la Confédération suisse a adressé aux Chefs des armes spéciales, aux Inspecteurs de l'infanterie, aux Instruteurs fédéraux percevant des rations de fourrage d'une manière permanente, la circulaire suivante.

Berne, le 29 juillet 1868.

Tit. — La haute Assemblée fédérale, sous date du 22 du mois courant, a voté le postulat suivant :

« Le Conseil fédéral est invité à pourvoir à ce qu'à l'avenir il ne soit payé de « ration de fourrage qu'aux officiers qui, dans l'exercice de leurs fonctions, sont « réellement montés. »

Chargés de l'exécution de cet arrêté, nous avons l'honneur de vous informer que la ration de fourrage, qui vous a jusqu'ici été allouée d'une manière permanente, ne pourra vous être bonifiée à l'avenir qu'à la condition d'être réellement monté lorsque, dans l'exercice de vos fonctions, la nature même du service exigera que vous le soyez.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du Département militaire fédéral,

WELTI.

Le Conseil fédéral, informé par un de ses agents diplomatiques (le chargé d'affaires ad-intérim à Berlin), que certains bruits se propageaient dans les journaux au sujet d'une entente de la France avec la Suisse pour le cas d'une guerre avec l'Allemagne, fait répondre que le gouvernement français n'a jamais fait de démarches auprès de lui dans le but d'une alliance militaire ou autre

quelconque et que si (ce qui est très invraisemblable) jamais pareilles démarches étaient faites, elles seraient certainement suivies du refus le plus absolu.

La convention genevoise de l'année 1864 concernant les blessés militaires est maintenant sanctionnée par tous les Etats européens depuis que le Saint-Siège y a adhéré. Il est toutefois question d'en réviser les statuts. C'est le gouvernement italien qui en aurait fait le premier la demande, ayant témoigné le désir de voir appliquer les mêmes principes à la guerre maritime. D'autres Etats se sont aussi prononcés dans le même sens, et dans une conférence qui eut lieu pendant l'exposition parisienne il fut même proposé que par l'intermédiaire du comité genevois le Conseil fédéral serait prié de prendre l'initiative de cette révision. Cette autorité, en effet, après avoir fait sonder le terrain, s'est montrée très disposée à répondre à l'invitation qu'on lui faisait. Après s'être entendu avec le gouvernement genevois, le Conseil fédéral a invité tous les états européens intéressés à la question à envoyer pour le 5 octobre, à Genève, des délégués qui auront à s'entendre sur tous les points que l'on désire voir fixés comme devant servir de complément à la convention primitive. Le Conseil fédéral a chargé M. le général Dufour de bien vouloir présider cette seconde conférence comme il l'avait fait pour la première. Le département militaire suisse est de son côté chargé de préparer les instructions à donner à notre représentant à la future conférence. On se rappelle qu'à peu près en même temps doit avoir lieu la conférence de St-Petersbourg sur les balles explosibles.

Voici le programme de la fête fédérale des officiers qui, comme on le sait, aura lieu prochainement à Zoug :

Samedi 29 août : réception des divers sociétés avec leurs bannières et discours des délégués du gouvernement.

Dimanche 30 : diane ; à 8 heures messe militaire ; séance générale ; dîner à la cantine ; formation du cortège pour se rendre au Gaisboden, où le tir a lieu ; retour à la ville en cortège en passant par les divers rues pour se rendre à la cantine.

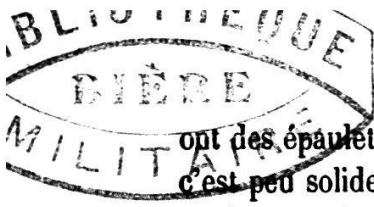
Lundi 31 : diane ; à 8¹/₂ heures, remises des drapeaux sur la grande place ; cortège pour se rendre à l'église de St-Oswald, où l'on discutera les questions indiquées au programme. Après la clôture, le corps entier des officiers accompagnera la grande bannière jusqu'à la demeure du président où elle doit rester en dépôt ; banquet d'adieux et distribution des prix.

Fribourg, 18 août 1868. (*Corresp. part.*) — Nos deux compagnies de caraniers d'élite n^{os} 5 et 6 partent pour Bière pour un cours de répétition de quelques jours.

La compagnie de réserve n^o 28 entrera dans l'intervalle pour un cours de répétition d'un jour ou deux à Fribourg.

A dater du 2 septembre prochain, les trois et demi bataillons d'infanterie d'élite commenceront un cours d'application aux nouvelles armes, par demi-bataillon à la fois et chacun pour six jours.

Décidément les nouveaux insignes (surnommés les *boucles de souliers*), ne prennent pas faveur. Jusqu'à présent il n'y a que les nouveaux officiers ou ceux qui



ont des épauillettes à remplacer qui se les procurent. On trouve généralement que c'est peu solide, trop cher, et qu'il n'y a pas assez de différence entre les différents grades (témoin le dernier numéro du *Postheiri*).

Vaud. — La section vaudoise de la *Société militaire fédérale* s'est réunie dimanche dernier en assemblée ordinaire à l'hôtel des Alpes, à Lausanne. M. le colonel Tronchin a résumé habilement dans un rapport écrit les faits principaux de la période militaire que nous venons de traverser.

Les comptes de l'année courante ont été présentés et approuvés; ils constatent un encaisse de plus de 2000 francs.

Passant au renouvellement de son comité, l'assemblée a élu :

MM. Cérésolle, lieutenant-colonel fédéral, à Vevey, président; Chuard, lieutenant-colonel fédéral, à Corcelles; Roguin, commandant de bataillon, à Yverdon; G. Gaulis, capitaine, à Morges. — Elle a ensuite désigné comme délégué de la section vaudoise à la prochaine assemblée générale de Zug M. Ernest Ruchonnet, major fédéral d'artillerie, à Lausanne.

Enfin, avant de se séparer, l'assemblée a émis le vœu que le nouveau comité organisât durant l'hiver prochain quelques réunions familières où pourront être discutées et examinées de près les diverses réformes en cours.

A Monsieur le rédacteur de la *Revue militaire*.

Le n° 16 de la *Revue militaire*, du 8 courant, en parlant du fusil à répétition adopté par la commission, commet deux erreurs de faits, erreurs que je tiens à rectifier :

1° Les améliorations que j'ai apportées ne sont point empruntées au système Bethel-Burton. Mon ressort à boudin est bandé par un mouvement en hélice déterminé par l'ascension du levier; le fusil est armé dès le premier mouvement de ce dernier; il n'y a donc plus d'obstacle à vaincre pour retirer l'obturateur, ce qui n'était pas le cas avec le chien de mon précédent fusil.

J'avais à l'Exposition universelle de Paris, en 1867, un fusil avec ressort à boudin comme celui qui est mentionné ci-dessus. Un beau matin ce fusil s'est trouvé démonté; on n'avait pas su le remonter.

2° Le magasin du fusil soumis aux derniers essais, contient 12 cartouches et non pas 10 seulement; avec la cartouche qui se trouve dans le canon, l'approvisionnement est de 13 cartouches pour le feu de vitesse.

Veillez, Monsieur le colonel, accueillir ma réclamation, l'insérer dans votre prochain numéro, et agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

Neuhausen, 12 août 1868.

VETTERLI.

Italie. — La guerre des brochures se poursuit de plus belle. Engagée d'abord par un anonyme de Florence, ami du général LaMarmora, sous le titre: *Il generale LaMarmora e la campagna del 1866*, elle fut continuée par un anonyme de Bologne, ami du général Cialdini, sous le titre: *Riposta all'opuscolo* susdit. Le premier anonyme répliqua par une 2^e édition de sa brochure avec appendice. A son tour le général LaMarmora entra personnellement en lice par une brochure intitulée: *Schiarimenti e rettifiche del generale Alfonso LaMarmora*, ce qui ne tarda pas à amener une autre brochure intitulée: *Riposta del generale Cialdini all'opuscolo schiarimenti e rettifiche del generale Alfonso LaMarmora*. Si l'on doit regretter cette lutte si âpre entre les deux plus marquants généraux italiens l'histoire y gagne cependant de précieux renseignements sur d'importants événements militaires. Nous remercions vivement les personnes aimables qui ont daigné nous munir de ces diverses publications, dont nous ferons bon profit indépendamment de la question personnelle.

Au moment de mettre sous presse nous recevons une circulaire du Département militaire fédéral avisant qu'on pourra avoir des cartouches des nouvelles armes à dater du 1^{er} septembre prochain.